



Commission spécialisée des dans et grades équivalents de la F.F.J.D.A.

REGLEMENT DES GRADES
**COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES
EQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.**

SOMMAIRE

LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.

| | |
|---|---|
| PREALABLE | 3 |
| I TEXTES OFFICIELS DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DANS ET GRADES ÉQUIVALENTS – LOI - ARRETES | 4 |
| II FONCTIONNEMENT DE LA C.S.D.G.E. DE LA F.F.J.D.A. | 5 |
| III CONDITIONS GENERALES DE PRESENTATION | 7 |
| IV AUTHENTIFICATION DES GRADES | 8 |
| V JUGES ET ARBITRES | 8 |

ANNEXES TECHNIQUES ET INFORMATIVES

| | |
|--|----|
| 1. REGLEMENTATION GENERALE DES GRADES « COMPETITION » ET « EXPRESSION TECHNIQUE » | 11 |
| 2. HAUTS GRADES | 25 |
| 3. RELATIONS GRADES-CHAMPIONNATS | 27 |
| 4. RELATIONS GRADES-STAGES | 28 |
| 5. SYSTEMES PARTICULIERS | 29 |
| - GRADES EXCEPTIONNELS | |
| - JUDOKA NON-VOYANTS ET MAL VOYANTS | |
| 6. PROGRAMMES DES EXAMENS D'EXPRESSION TECHNIQUE | 30 |
| 7. EQUIVALENCES D'UNITES DE VALEURS | 32 |
| 8. BONIFICATIONS | 33 |
| 9. RECONNAISSANCE DES GRADES DELIVRES A L'ETRANGER | 34 |
| 10. TABLEAUX RECAPITULATIFS | 35 |

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées. Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (SHIN - GHI - TAI)

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission spécialisée des dans et grades équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission spécialisée des dans et grades équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dan) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions du code pénal.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

*Le grade de Judo-Jujitsu et disciplines associées symbolise les valeurs de l'esprit et du corps : **SHIN-GHI-TAI** (esprit, technique, efficacité).*

La partie sportive "TAI" est une condition absolument indispensable en particulier du premier au quatrième DAN inclus - mais qui ne se suffit pas à elle-même : d'autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Le sport, on l'oublie trop souvent, est un jeu c'est-à-dire une source de joie et d'émulation, une forme d'éducation c'est-à-dire un apport et un enrichissement, enfin une ascèse c'est-à-dire une ligne de conduite : être libre, c'est respecter la discipline que l'on s'est fixée.

Par conséquent et plus encore que pour toute autre manifestation de Judo-Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants. Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le judoka n'est pas digne de se présenter ; s'il est examinateur, qu'il n'est pas digne de faire subir l'examen ; s'il est enseignant, qu'il n'est pas digne d'enseigner ; s'il est dirigeant, qu'il n'est pas digne de ses responsabilités administratives.

Le respect de ce que l'on fait est la condition première et la première garantie de la valeur de nos actes.

Des délais de présentation sont imposés entre les passages de grades successifs.

Les candidats - et leurs enseignants - doivent se rappeler que ces délais correspondent non pas à du temps mort, inemployé, mais au temps minimum de maturation indispensable qui doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du Judo-Jujitsu disciplines associées ; un an de pratique c'est au moins une centaine de séances intenses sur le tapis ; pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission spécialisée des dans et grades équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du Judo-Jujitsu, avait défini les principes du Judo-Jujitsu par deux maximes :

- **SEYRYOKU-ZENYO** (utilisation optimum de l'énergie)
- **JITA KYOE** (entraide et prospérité mutuelle).

Dans cet esprit, la Commission spécialisée des dans et grades équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

RÈGLEMENTATION DES GRADES

La Commission spécialisée des dans et grades équivalents

I - TEXTES OFFICIELS

LOI

Modification de la loi de 1984 sur les activités physiques et sportives

L'article 17-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, ainsi rédigé :

« Art. 17-2 - Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques, et le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

« Un arrêté du ministre chargé des sports fixe la liste des fédérations mentionnées à l'alinéa précédent.

« Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

« Il est créé une commission consultative des arts martiaux comprenant des représentants des fédérations sportives concernées et de l'Etat, dont la composition est arrêtée par le ministre chargé des sports. Cette commission est compétente pour donner son avis au ministre de la jeunesse et des sports sur toutes les questions techniques, déontologiques, administratives et de sécurité se rapportant aux disciplines considérées et assimilées. »

ARRETES

Arrêté du 10 Septembre 1999 complétant l'arrêté du 10 Août 1999 relatif à la délivrance des dans ou des grades équivalents. (Parution : Journal officiel n° 228 du 1^{er} Octobre 1999).

Arrêté du 27 Janvier 2000 fixant la composition de la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées. (Parution : Journal officiel n°72 du 25 Mars 2000).

Arrêté du 7 Juillet 2000 portant nomination à la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées. (Parution : Journal officiel n°191 du 19 Août 2000).

Arrêté du 27 Avril 2001 portant approbation des conditions de délivrance des dans et grades équivalents adoptées par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération Française de Judo et disciplines associées. (Parutions : Journal officiel n°118 du 22 Mai 2001 et Bulletin officiel n°6 du 30 Juin 2001).



II – FONCTIONNEMENT DE LA C.S.D.G.E. DE LA F.F.J.D.A.

1. DEFINITION

La Commission spécialisée des dans et grades équivalents de la F.F.J.D.A. est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la C.S.D.G.E de la F.F.J.D.A. est désigné par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

La Commission spécialisée des dans et grades équivalents de la F.F.J.D.A. contribue à maintenir l'unité des grades du Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées.

2. ROLE DE LA COMMISSION

Elle doit :

- préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir d'une bonne et juste notion de grade se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations du Judo, Jujitsu, Kendo et des disciplines associées,
- susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (SHIN-GHI-TAI),
- étudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis,
- soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Sports les conditions de délivrance des grades et dans,
- délivrer les grades.

3. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Conformément à l'arrêté en vigueur :

- 1 Président désigné, après consultation de la F.F.J.D.A., par le Ministre chargé des Sports,
- Le Directeur Technique National,
- 13 membres proposés par le comité directeur de la F.F.J.D.A., dont 8 sont au moins titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Judo, Jujitsu ou d'une discipline associée ou d'un titre équivalent,
- 10 membres désignés par les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées concernées,
- 5 membres désignés par les organisations professionnelles d'enseignants les plus représentatives dans le Judo ou les Disciplines Associées.

Les membres des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégories doivent être titulaires du 6^{ème} dan ou d'un grade équivalent de Judo ou d'une discipline associée. Toutefois, en l'absence de membre remplissant cette condition, des membres titulaires d'un 5^{ème} ou 4^{ème} dan ou d'un grade équivalent pourront être désignés.

Lorsque le Directeur Technique National n'est pas titulaire au moins du 4^{ème} dan ou d'un grade équivalent, il assiste aux réunions de la commission spécialisée des dans et grades équivalents avec voix consultative. Le comité directeur de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées désigne alors un membre ayant voix délibérative.

4. REGLEMENT PARTICULIER DE LA C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

Fonctionnement de la commission

- La Commission se réunit au moins trois fois par an.
- L'ordre du jour est fixé par le Président sur proposition de la Commission Administrative de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. Seuls les points inscrits à l'ordre du jour sont étudiés par la Commission.
- La présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour les modifications du règlement des examens ainsi que pour les propositions de grade à titre exceptionnel sur demande individuelle ou sur proposition des membres de la Commission. Ces demandes doivent être portées à l'ordre du jour. Ces décisions se prennent à la majorité absolue des membres présents.
Aucune procuration n'est acceptée.
- La convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la Commission.



Structures mises en place

1 – Sur le plan national

Il est créé pour répondre à l'ensemble de ses attributions une commission administrative et des sous-commissions ponctuelles.

A – La commission administrative

Elle est l'organe administratif de la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A. Les membres sont désignés pour une olympiade à la majorité absolue des membres présents.

Composition

- un secrétaire général désigné par la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A. qui assure la présidence de la commission administrative.
- 3 membres désignés par la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A. dont un choisi parmi :
 - les représentants de la F.F.J.D.A.
 - les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées
 - les représentants des organisations professionnelles
- le DTN de la F.F.J.D.A.
- un membre de la DTN chargé de mission auprès de la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A., désigné par le DTN

Attributions

- expédition des affaires courantes
- tenue des archives et ampliation des résultats aux examens
- courrier
- préparation des réunions
- procès-verbaux

B – Sous-commission Kendo et Disciplines Associées

Elle est chargée de proposer à la C.S.G.D.E. la réglementation des grades Kendo et Disciplines Associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines.

C – Les sous-commissions ponctuelles

Celles-ci seront mises en place occasionnellement par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation.

2 – Sur le plan régional

- Le comité d'organisation régional des grades

Pour assurer la relation administrative avec la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A., la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque région (ligue) doit mettre en place un C.O.R.G. composé :

- du Président de ligue (Président et responsable du C.O.R.G.),
- d'un Conseiller Technique Sportif (responsable technique des examens et du suivi de formation des juges),
- d'un secrétaire du C.O.R.G. (chargé du suivi administratif) désigné par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., proposé par le Président de ligue,
- d'un représentant du Conseil Régional des Ceintures Noires élu au Comité Directeur de la ligue à cet effet.

Le Président du C.O.R.G. peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement du C.O.R.G., il désigne notamment, sur proposition du Président du Comité Départemental, un délégué départemental du C.O.R.G. chargé de suppléer le secrétaire.

III – CONDITIONS GENERALES DE PRESENTATION

Licenciés à la F.F.J.D.A.



- Les postulants doivent être présentés par l'enseignant de la F.F.J.D.A. déclaré sur le contrat club dans lequel ils sont licenciés au cours de la saison.
- Pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la F.F.J.D.A.
- Pour le 1^{er} DAN, avoir au moins trois années de licence à la F.F.J.D.A. ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo à la date de la première épreuve de l'examen.
- Pour tous les DAN, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif annexe n°10, les candidats doivent être licenciés à la F.F.J.D.A.
- Pour pouvoir se présenter au DAN supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.
- La date officielle du grade fixée par la C.S.D.G.E. est celle inscrite sur le diplôme.
- Présenter un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur.

Conditions particulières pour les non licenciés à la F.F.J.D.A.

Les postulants adhérents des Fédérations Multisports, Affinitaires, Scolaires et Universitaires agréées

Au-delà des conditions générales de présentation précisées à l'annexe 10, les postulants doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité,
- soit posséder un passeport F.F.J.D.A. validé par trois timbres de licence F.F.J.D.A. ou trois timbres de licence de la fédération concernée (3 saisons différentes).
Si le postulant est licencié à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'Assemblée Générale de la F.F.J.D.A. pour les différents tests d'accès aux grades. Ses résultats seront consignés sur le passeport F.F.J.D.A.
- soit, s'il ne possède pas le passeport F.F.J.D.A., présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la F.F.J.D.A.

N.B. : le carnet de grades est délivré par les ligues régionales. Son prix est fixé par l'Assemblée Générale de la F.F.J.D.A.

- posséder une attestation d'assurance en cours de validité,
- posséder un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées en cours de validité.

Pour pouvoir se présenter au DAN supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.
La date officielle du grade est celle qui est inscrite sur le diplôme de la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A.

Autres

En plus des conditions générales de présentation précisées à l'annexe 10, les postulants doivent :

- être inscrits par la structure d'enseignement,
- être présentés par un enseignant diplômé d'Etat qui atteste d'un niveau technique,
- attester de trois années de pratique minimum,
- fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant
- posséder un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées en cours de validité.
- présenter le carnet de grades délivré par les ligues régionales pour couvrir les frais d'organisation et de gestion administrative et s'acquitter d'un droit de présentation.

N.B. : Le tarif des carnets de grades, ainsi que le montant du droit de présentation par test, sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale de la F.F.J.D.A.

Pour pouvoir se présenter au DAN supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS DE LA F.F.J.D.A.
La date officielle du grade est celle qui est inscrite sur le diplôme de la C.S.G.D.E. de la F.F.J.D.A.

IV – AUTHENTIFICATION DES GRADES

1. HOMOLOGATION

Les grades sont authentifiés par des diplômes officiels de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.



2. PASSEPORT DU JUDO, JUJITSU FRANÇAIS OU CARNET DE GRADES

- Pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les C.O.R.G. doivent figurer sur le passeport F.F.J.D.A., le carnet de grades ou tout autre document de la F.F.J.D.A.
- Pour le 1^{er} dan, le passeport ou le carnet de grades doivent être validés par trois timbres de licences dont un de la saison en cours, ou par une attestation de 3 ans de pratique pour les non-licenciés F.F.J.D.A. ; pour les autres DAN le passeport ou le carnet de grades (où figure le grade de ceinture noire) ainsi que, la licence-assurance F.F.J.D.A. de la saison en cours, ou une licence-assurance des Fédérations Multisports, Affinitaires, Scolaires, Universitaires agréées de la saison en cours, ou une attestation d'assurance pour les non-licenciés, suffisent.
- Le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur.
- Le passeport ou le carnet de grades sont délivrés par la ligue dont ressort le pratiquant. Ils doivent être dûment remplis et signés. La photo du détenteur doit y figurer.
- Avant chaque présentation, la signature et le nom lisible de l'enseignant diplômé d'Etat ou ayant le certificat fédéral provisoire pour l'enseignement bénévole doivent être apposés sur le passeport ou le carnet de grades à la page correspondant à l'examen.

Inscription des résultats

Les résultats aux épreuves d'efficacité en combat doivent être indiqués en toutes lettres.

Rappel du barème

- Shiai en tableau avec repêchage systématique (se reporter aux règlements spécifiques – annexe 1)
- Relation grade-championnats : se reporter aux règlements spécifiques (annexe 4).

Seuls sont pris en considération :

- les points marqués au cours des animations sportives (test d'efficacité combat)
- les points marqués dans les compétitions officielles (relation grades-championnats – voir annexe 4) dans ce cas un délégué au C.O.R.G. doit authentifier les résultats
- les points marqués dans les tournois labellisés par la F.F.J.D.A. (relation grades-championnats).

Inscription des U.V. grades d'expression technique

Toute participation au test doit être mentionnée. Seules les U.V. obtenues doivent figurer sur le passeport ou carnet de grades : date, lieu, n° U.V. et signature C.O.R.G. de validation.

Authentification des résultats

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur le passeport ou le carnet de grades.

V – JUGES ET ARBITRES

1. JURYS

Les membres des jurys d'examen seront choisis par le Conseiller Technique Sportif pour tous les grades (du 1^{er} au 4^{ème} dan), parmi les juges figurant sur les listes interrégionales.

Les représentants des Fédérations Multisports, Affinitaires Scolaires, Universitaires agréées et des Organisations Professionnelles peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5^{ème} et 6^{ème} dan « Expression Technique », les membres de jurys seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale par le Directeur Technique National.

Les membres des jurys seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

Conditions d'accès au corps de juges

Pré-requis

- Posséder le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
- Etre 3^{ème} dan minimum
- Participer au stage interrégional de formation des juges
- Etre ou avoir été arbitre fédéral F2

Formation

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un stage de formation spécifique



organisé par le Département Enseignement, Formation de la F.F.J.D.A. A l'issue de ce stage, ils sont labellisés juges régionaux, interrégionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

Validité de la labellisation dans le corps de juges : année de stage + deux saisons sportives. Pour confirmer leur niveau ou accéder au niveau supérieur en fonction de leur grade, ils doivent participer à un stage interrégional ou national avant la fin de la période de validité du label.

A l'issue de chaque stage, les Conseillers Techniques et Sportifs Interrégionaux constituent les listes des juges interrégionaux et régionaux. Le Directeur Technique National officialise la liste des juges nationaux.

2. ARBITRAGE DES ANIMATIONS SPORTIVES (test d'efficacité en combat)

L'arbitrage est assuré conformément aux règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A.
Conditions d'organisation et comptabilisation des points : voir annexe 1

ANNEXES

*Les annexes n° 1 à 10 concernent
les grades Judo, Jujitsu*

REGLEMENTATION GENERALE DES GRADES « COMPETITION » ET « EXPRESSION TECHNIQUE »

I. CONDITIONS DE PRESENTATION AUX EPREUVES DU 1ER DAN "COMPETITION" ET "EXPRESSION TECHNIQUE"

- Etre au minimum "cadets" pour les masculins et "cadettes" pour les féminines
- Etre Ceinture Marron depuis un an au moins
- Avoir été évalué techniquement par l'enseignant et posséder l'autorisation de ce dernier pour se présenter.

II. NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES

Voir annexe 10.

III. CONTENU DES PASSAGES DE GRADES "COMPETITION"

A - REGLEMENTATION GENERALE

Les examens pour le passage de grades du 1er au 4ème dan "Compétition" se composent des épreuves :

- **1er, 2ème et 3ème dan**
 - connaissances de l'environnement d'organisation des manifestations sportives (identique à l'UV1 des grades "Expression Technique")
 - un examen kata plus un entretien de 3mn maximum
 - des tests d'efficacité en combat
- **4ème dan**
 - un examen de kata
 - des tests d'efficacité en combat

CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT

Pour le candidat au 1er DAN

(Connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives)

- un stage de formation de Commissaire sportif niveau 1 (départemental). Durée : 2 heures maximum.
- un test portant sur la tenue des tableaux, doubles repêchages, repêchages systématiques et poules de compétition.
- une mise en situation pratique au cours d'une manifestation sportive départementale.

Équivalence : les Commissaires sportifs de niveau 1 (départemental) sont dispensés de l'épreuve.

Pour le candidat au 2ème DAN

(Connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives)

- un stage de formation arbitre stagiaire F1 (2 heures)
- un test sur les règles d'arbitrage
- une mise en situation pratique au cours d'une manifestation départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).

Les candidats seront encadrés par les arbitres titulaires.

Équivalence : les stagiaires F1 (arbitre départemental) effectivement en formation sont dispensés de l'épreuve.

Pour le candidat au 3ème DAN

(Connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives)

- un stage de formation niveau arbitre départemental (F1)
- un test théorique portant sur les règles d'arbitrage
- une mise en situation pratique au cours d'une compétition départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélections au niveau supérieur)

Les candidats seront encadrés par des arbitres titulaires F2

Équivalence : Le titre d'arbitre F1 (arbitre départemental) dispensera de l'épreuve.

Remarque : pour les **2ème et 3ème dan** (épreuve pratique) : exceptionnellement pour les mises en situation pratique, la Commission d'arbitrage est en droit d'intervenir pour une éventuelle modification des valeurs annoncées par les candidats (elle fait office de jury d'appel dans ce cas).

B - EXAMEN DE KATA + ENTRETIEN (UV5)

Le candidat au 1er dan doit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen kata avant de se présenter aux tests d'efficacité combat.

Pour la voie "compétition" (1er dan), l'épreuve kata porte obligatoirement sur les trois premières séries du NAGE NO KATA.

Pour les autres "dan", l'épreuve kata peut-être passée indifféremment avant ou après les tests d'efficacité combat, sous réserve toutefois de remplir les conditions d'accès au grade postulé (tableaux annexe 10).

Après réussite, l'examen Kata (UV5) sera suivi d'un entretien de 3 minutes maximum portant, en fonction du grade, sur les valeurs du judo "SHIN-GHI-TAI", l'activité du pratiquant, l'historique (non éliminatoire).

L'attestation de réussite à l'UV5 (Kata) sera identifiée par la signature du C.O.R.G. à l'emplacement prévu à cet effet dans le passeport. Cette partie de l'examen n'est pas probatoire.

EXAMEN KATA

NATURE DU DAN

1er DAN (C. et ET)

1er DAN (E.T.)

2ème DAN (C et ET)

3ème DAN (C et ET)

4ème DAN (C et E.T.)

5ème DAN (E.T.)

KATA

NAGE NO KATA

ou GOSHIN JITSU

NAGE NO KATA

KATAME NO KATA
et GOSHIN JITSU

KIME NO KATA
et GONosen NO KATA

NAGE NO KATA
KATAME NO KATA

KIME NO KATA

GOSHIN JITSU

JU NO KATA

MODALITES (exécution comme tori et uke)

Les 3 premières séries (imposées pour le 1er dan "C")

Les 12 premières techniques

Complet

Les 2 kata complets dans le rôle de TORI
et tout ou partie dans le rôle de UKE

Les 2 kata complets dans le rôle de TORI
tout ou partie dans le rôle de UKE

4 kata choisis par le candidat.

Exécution de 2 kata complets, désignés par le jury,
éventuellement complétés par une partie des 2 autres
kata

NB : En ce qui concerne le 1er dan, le Nage No Kata est obligatoire pour le passage "compétition". Dans le cadre de l'examen du 1er dan "d'expression technique", le choix des trois premières séries du Nage No Kata permettra indifféremment de poursuivre dans la voie de "l'expression technique" ou de la "compétition".

Définition des KATA

Ce sont les "exercices de style" du Judo, Jujitsu. Ils doivent refléter le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants.

En japonais, le mot "KATA" signifie : forme fondamentale. Le KATA du Judo, Jujitsu c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du Judo, Jujitsu.

Le KATA est l'une des unités de valeurs nécessaire à l'obtention de la Ceinture Noire ou des DAN.

Jugement des KATA

Critères à retenir

- Attitude protocole.
- Sincérité des mouvements dans l'attaque et la défense.
- Exécution des techniques exactes dans leurs différentes phases, déséquilibre, placement, exécution (kuzushi, tsukuri, kake), un mouvement sans déséquilibre n'est pas une bonne technique du Judo.
- Ordre chronologique d'exécution.
- Rythme d'exécution.

Il est essentiel que la rigueur du jugement soit fonction du grade du candidat et de la pratique dans ce grade.

Remarque

En cas de refus à l'examen, le jury indique les raisons de son refus.

Tests d'efficacité en combat



“Compétition en tableaux avec repêchage systématique”

Principe : deux défaites maximum.

Des animations sportives seront organisées par les régions avec possibilité de délégation aux comités départementaux (3 minimum par région pendant la saison sportive).

Chaque animation sera identifiée et organisée comme une compétition et donnera lieu à un classement sportif 1er, 2ème et deux troisièmes au-delà des points marqués par WAZA-ARI ou IPPON (voir barème ci-dessous).

En fonction des engagements, l'organisateur constituera des tableaux en essayant de respecter les données suivantes. Si possible :

Catégories et sexe

Masculins

- CADETS ensemble
- JUNIORS et SENIORS ensemble

Féminines

- CADETTES ensemble
- JUNIORS et SENIORS ensemble

Grades

- Ceintures marron ensemble
- 1er dan ensemble
- 2ème, 3ème, 4ème dan ensemble

Catégories de poids

Recommandations :

- Répartition en 3 ou 4 groupes de poids en fonction des engagements.
- Les candidats rentreront dans les tableaux par ordre de poids, de grades, d'âges.

Si les engagements le permettent, constituer des tableaux ou poules des plus de 35 ans.

Masculins :

- Catégories légères : les différences de poids ne peuvent excéder 10 kg d'écart.
- Catégories lourdes : les différences de poids ne peuvent excéder 15 kg d'écart.

Féminines :

- Les différences de poids ne peuvent excéder 8 kg d'écart pour les légères et 10 kg pour les plus lourdes.

Masculins et Féminines :

Les catégories lourdes peuvent être regroupées en poules.

S'il y a peu d'engagés dans un groupe, la compétition en poule est possible si elle respecte le principe de deux défaites maximum.

Ces recommandations sont modulables par le CORG en fonction du “constat terrain” pour permettre l'expression de tous dans les meilleures conditions.

Temps de combat 3 minutes

Remarque : Aucune limite de participation dans l'année, un calendrier “national” sera établi.

Pas d'obligation de dérogation pour changer de ligue.

Engagement libre avec l'accord du professeur dans toute la France et les Dom-Tom.

Les tableaux seront adressés après chaque manifestation à toutes les ligues (CORG) possédant des engagés.

Attributions de points

- **Comptabiliser uniquement les Waza-Ari et Ippon**

| | <u>Waza-Ari</u> | <u>Ippon</u> |
|----------------------------------|-----------------|--------------|
| ➤ un grade inférieur | 5 | 7 |
| ➤ deux grades inférieurs et plus | 3 | 5 |
| ➤ grades identiques | 7 | 10 |
| ➤ un grade supérieur | 10 | 15 |
| ➤ deux grades supérieurs et plus | 15 | 20 |

Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points.



Règles du cumul de points

- en une seule fois
 - 44 points minimum avec au moins cinq victoires consécutives par Ippon et Waza-Ari
- en deux passages sans défaite intermédiaire
 - 44 points avec au moins cinq victoires consécutives par Ippon et Waza-Ari
- ou 100 ou 120 points par addition des points marqués dans les diverses épreuves en fonction du grade postulé

Remarque : Les candidats qui ont terminé leurs points en cours de compétition auront la possibilité de capitaliser des points pour le grade suivant (uniquement sur la compétition en cours). Ces points seront validés dès lors que le candidat remplira les conditions d'accès au grade suivant.

Grades "Compétition" dans les DOM-TOM

Tout aménagement à la présente réglementation devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents



IV. CONTENU DES PASSAGES DE GRADES "EXPRESSION TECHNIQUE"

Les candidats sont autorisés à prendre un ou plusieurs partenaires pour les U.V. N° 2, 3, 4, 5 et 6. Le candidat et son partenaire devront répondre aux conditions générales de participation prévues dans les règles techniques et le code sportif des textes officiels de la F.F.J.D.A.

EXAMEN DE 1^{er} DAN PAR UNITES DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum et délai : cf. tableau récapitulatif annexe n°10

U.V. N°1

Connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives

- un stage de formation de Commissaire sportif niveau 1 (départemental). Durée : 2 heures maximum.
- un test portant sur la tenue des tableaux de compétition et poules.
- une mise en situation pratique au cours d'une manifestation sportive départementale.

Équivalence

Les Commissaires sportifs de niveau 1 sont dispensés de l'épreuve.

U.V. N°2

Technique de projections (Nage-Waza)

Les candidats choisiront une des deux options proposées :

1ère option Techniques de projection Judo NAGE-WAZA

- 5 techniques de projection imposées par le jury, choisies parmi les techniques du programme joint en annexe (cf. annexe 6)

2ème option Techniques de défense debout Jujitsu

- 5 techniques imposées par le jury, choisies parmi les techniques du programme en annexe (cf. annexe 6)

U.V. N°3

Technique au sol (Ne-Waza)

Les candidats choisiront une des deux options proposées :

1ère option Techniques Judo au sol (NE-WAZA)

- 5 techniques "de contrôle" imposées par le jury choisies parmi les techniques du programme joint en annexe (cf. annexe 6)

2ème option Techniques de défense Jujitsu au sol

- 5 techniques imposées par le jury, choisies parmi les techniques du programme joint en annexe (cf. annexe 6)

U.V. N°4

Méthodes d'entraînement

Les candidats seront interrogés sur les trois procédés d'entraînement suivants :

1er KAKARI GEIKO D'ATEMI

Tori exécute des atemis à l'aide des membres inférieurs et supérieurs ciblés sur les appels de coups indiqués par les mains de Uke (protections de mains admises pour Uke). Cet exercice devra se dérouler en déplacement et porter sur un éventail important de techniques.

Temps : 2 minutes maximum par candidat.

2ème YAKU SOKU GEIKO DE PROJECTION

Les deux partenaires devront exécuter des techniques de projection variées, adaptées aux déplacements.

Les candidats ne devront pas :

- bloquer les tentatives d'entrée du partenaire avec les bras
- exécuter des contre-prises
- adopter une attitude défensive marquée (ex. se pencher en avant...).

Temps : 1 minute 30 maximum par candidat.

3ème UCHI KOMI SUR LES TECHNIQUES DE PROJECTION

Le candidat devra montrer en statique sa maîtrise technique, sur au moins 2 techniques différentes.

Durée : 1 minute maximum par candidat.



U.V. N°5

Kata

Le candidat choisit une des propositions suivantes/

- NAGE-NO-KATA (3 premières séries)
- GOSHIN-JITSU : les 12 premières techniques (saisies et atemis).

Rôle : *UKE et TORI*

L'épreuve sera suivie d'un entretien (3mn).

U.V. N°6

Techniques de défense

Le candidat devra démontrer chacune des 2 épreuves suivantes :

- a) les 16 techniques imposées, 8 dans le rôle de Tori et les 8 autres dans le rôle de Uke (référence : document vidéo fédéral).
- b) 5 techniques de défense, au choix du candidat, enchaînées et répétées.

Remarque : Le jury dirigera l'exécution de l'U.V. N° 6

- Présentation et démonstration de la première technique par le candidat.
Hajime : exécution de la première technique.
- Présentation et démonstration de la seconde technique.
Hajime : exécution des deux techniques.
- Présentation et démonstration de la troisième technique.
Hajime : exécution des trois techniques.
- Présentation et démonstration de la quatrième technique.
Hajime : exécution des quatre techniques.
- Présentation et démonstration de la cinquième technique.
Hajime : exécution des cinq techniques.
- Le jugement portera :
 - sur l'éventail démontré
 - sur la difficulté et la maîtrise technique
 - sur l'aspect tactique des solutions présentées
 - sur la cohérence et l'efficacité
 - sur la conception de l'enchaînement.

Nota : Il est recommandé aux candidats de présenter un exercice combinant les grandes constantes techniques :

- les atemis - les blocages - esquives
- les contrôles
- les clés - étranglements
- les projections

U.V. N°7

Épreuve de randori

Remarque : Les candidats exécuteront le nombre de randori correspondant à leur catégorie d'âge. Durée de chaque randori : 2 minutes. Repos minimum entre les combats : 2 minutes.

Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.

NOMBRE DE RANDORI

| AGES | NOMBRE DE RANDORI | T. WAZA | N. WAZA |
|-----------------|-------------------|---------|---------|
| moins de 35 ans | 8 | 6 | 2 |
| de 35 à 50 ans | 6 | 4 | 2 |
| plus de 50 ans | 4 | 2 | 2 |

Remarque :

- Les candidats seront jugés sur les critères suivants :
 - 1er - Sincérité : attitude du combattant dans son travail
 - 2ème - Sécurité : adaptation au partenaire
 - 3ème - Habileté, maîtrise technique
 - 4ème - Construction de l'éventail technique (adaptation tactique).

Pour être admis le candidat devra avoir été déclaré reçu à la moitié de ses randori plus un.

Le jury devra arrêter la prestation des candidats reconnus dangereux, notamment quand il estimera que les techniques utilisées présentent un danger pour l'adversaire.

Équivalence : U.V. 7

21 points marqués en combat en une seule fois ou 40 points minimum en cumulant les victoires sur plusieurs animations sportives, tournois labellisés, championnats bénéficiant de la relation grades championnats.



EXAMEN DU 2ème DAN PAR UNITES DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum : cf. tableau récapitulatif annexe n°10

- U.V. N°1** **Connaissance de l'environnement, d'organisation des manifestations sportives.**
- un stage de formation arbitre stagiaire F1 (2 heures)
 - un test sur les règles d'arbitrage
 - une mise en situation pratique au cours d'une manifestation départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs). Les candidats seront encadrés par les arbitres titulaires.
- Équivalence
Les stagiaires F1 effectivement en formation sont dispensés de l'épreuve.
- U.V. N°2** **Technique debout (Nage Waza)**
- Démonstration, au choix du candidat, d'une technique de projection présentée en statique, en déplacement et avec des enchaînements, confusions, contres, liaisons debout-sol et son application en jujitsu et de 3 techniques imposées par le jury, en déplacement et leur application jujitsu.
- U.V. N°3** **Technique au sol (Ne-Waza)**
- Les candidats démontreront 3 techniques de défense (forme jujitsu) dans des situations différentes et 3 techniques judo dont une immobilisation, un étranglement, une clé (avec variantes, défenses et enchaînement) choisies par le jury.
- U.V. N°4** **Méthodes d'entraînement**
- les candidats seront interrogés sur les trois procédés d'entraînement suivants :
- 1er KAKARI GEIKO D'ATEMI**
- Tori exécute des atemi à l'aide des membres inférieurs et supérieurs ciblés sur les appels de coups indiqués par les mains de Uke (protections de mains admises pour Uke). Cet exercice devra se dérouler en déplacement et porter sur un éventail important de techniques.
Temps : 2 minutes maximum par candidat.
- 2ème YAKU SOKU GEIKO DE PROJECTION**
- Les deux partenaires devront exécuter des techniques de projection variées et adaptées aux déplacements.
Les candidats ne devront pas :
- bloquer les tentatives d'entrée du partenaire avec les bras
 - exécuter des contre-prises
 - adopter une attitude défensive marquée (ex. se pencher en avant...).
- Temps : 1 minute 30 maximum par candidat.*
- 3ème UCHI KOMI SUR LES TECHNIQUES DE PROJECTION**
- Le candidat devra montrer, en statique, sa maîtrise technique, sur au moins 3 techniques différentes
Durée : 1 minute 30 au maximum par candidat.
- U.V. N°5** **Kata**
- Le candidat devra obligatoirement présenter les 5 séries du NAGE NO KATA :
- Rôle : TORI et UKE*
L'épreuve sera suivie d'un entretien (3 mn maximum)
Remarque : les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de TORI.
- U.V. N°6** **Techniques de défense**
- Le candidat devra démontrer :
- 16 techniques imposées dans les rôles de Tori et Uke
 - 6 techniques de défense enchaînées et répétées.
- U.V. N°7** **Épreuve de combat**
- 1) Pour les candidats de moins de 35 ans
- Epreuve d'efficacité combat en s'engageant dans le système général de "compétition" (relation grades-championnat, animation sportive "grades compétition", tournois labellisés afin d'obtenir :
- ou 40 points en cumulant " waza ari et ippon " en plusieurs fois,
 - ou 21 points en une seule fois.



2) Candidats âgés de 35 ans et plus

Epreuve de randori

Durée de chaque randori : 2 minutes

Repos minimum entre chaque randori : 2 minutes

NOMBRE DE RANDORI

| AGES | NOMBRE DE RANDORI | T. WAZA | N. WAZA |
|-----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| moins de 45 ans | 8 | 6 | 2 |
| de 45 à 55 ans | 6 | 4 | 2 |
| plus de 55 ans | 4 | 2 | 2 |

Remarques

- 1) Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.
- 2) Pour obtenir le test d'efficacité combat (UV7) les candidats âgés de plus de 35 ans ont la possibilité de s'engager dans les animations sportives validées pour l'obtention des points.



EXAMEN DU 3ème DAN PAR UNITES DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum : cf tableau UV1 récapitulatif annexe n°10

U.V. N° 1 **Connaissance de l'environnement, d'organisation des manifestations sportives.**

- un stage de formation niveau arbitre départemental (F1)
- un test théorique portant sur les règles d'arbitrage
- une mise en situation pratique au cours d'une compétition départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélections niveau supérieur)

Les candidats seront encadrés par des arbitres titulaires F2.

Équivalence

Le titre d'arbitre F1 dispensera de l'épreuve.

U.V. N°2 **Technique debout (Nage-Waza)**

- Expression personnelle du candidat (5 minutes maximum) sur un thème de son choix se rapportant à la technique du Judo-Jujitsu. (Le candidat précisera au jury, avant le début de sa prestation, le thème qu'il a retenu).
- 3 techniques imposées par le jury, démontrées par le candidat en statique, en déplacement avec leurs enchaînements et leurs applications jujitsu.

U.V. N°3 **Technique au sol (Ne-Waza)**

- Expression personnelle du candidat (5 minutes maximum) sur le thème de son choix se rapportant à la technique du Judo-Jujitsu. (Le candidat précisera au jury, avant le début de sa prestation, le thème qu'il aura retenu).
- 3 techniques imposées par le jury ; une immobilisation, une clé de bras et un étranglement. (Les techniques seront démontrées par le candidat avec des variantes, des défenses, des enchaînements et leurs applications jujitsu).

U.V. N°4 **Méthodes d'entraînement**

Les candidats seront interrogés sur les 4 procédés d'entraînement suivants :

1er KAKARI GEIKO D'ATEMI

Tori exécute des atemi à l'aide des membres inférieurs et supérieurs ciblés sur les appels de coups indiqués par les mains de uke (protection de mains admises pour uke). Cet exercice devra se dérouler en déplacement et porter sur un éventail important de techniques.

Temps : 2 minutes maximum par candidat.

2ème NAGE KOMI SUR LES TECHNIQUES DE PROJECTION

Le candidat devra projeter son partenaire, montrer sa maîtrise technique, sa vitesse d'exécution et son sens de l'opportunité sur 3 techniques différentes.

Temps : 3 fois 30 secondes par candidat.

3ème YAKU SOKU GEIKO DE PROJECTION

Les deux partenaires devront exécuter des techniques de projection variées et adaptées aux déplacements.

Les candidats ne devront pas :

- bloquer les tentatives d'entrée du partenaire avec les bras
- exécuter des contre-prises
- adopter une attitude défensive marquée (ex. se pencher en avant...)

Temps : 1 minute 30 maximum par candidat.

4ème UCHI KOMI SUR LES TECHNIQUES DE PROJECTION

Le candidat devra montrer, en statique, sa maîtrise technique, sur au moins 3 techniques différentes -

Durée : 1 minute 30 au maximum par candidat.

U.V. N°5 **Kata**

Le candidat sera interrogé sur les 2 KATA ci-dessous :

- KATAME NO KATA
- GOSHIN JITSU

Les deux kata complets dans le rôle de TORI et tout ou partie dans le rôle de UKE.

L'épreuve sera suivie d'un entretien de 3 mn.

Remarque

Les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de TORI.



U.V. N°6

Techniques de défense

Démonstration de 16 défenses, choisies par le candidat venant en réponse aux 16 attaques des "16 techniques" présentées aux 1er et 2ème DAN d'expression technique.

Démonstration libre de 2 minutes maximum de techniques enchaînées couvrant les différents secteurs de l'activité.

U.V. N°7

Épreuve de combat

1) Pour les candidats de moins de 35 ans

Epreuve d'efficacité combat en s'engageant dans le système général de "compétition" (relation grades-championnat, animation sportive "grades compétition", tournois labellisés) afin d'obtenir :

- ou 40 points en cumulant "waza ari et ippon" en plusieurs fois,
- ou 21 points en une seule fois.

2) Candidats âgés de 35 ans et plus

Epreuve de randori

Durée de chaque randori : 2 minutes

Repos minimum entre chaque randori : 2 minutes.

NOMBRE DE RANDORI

| AGES | NOMBRE DE RANDORI | T. WAZA | N. WAZA |
|-----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| moins de 45 ans | 8 | 6 | 2 |
| de 45 à 55 ans | 6 | 4 | 2 |
| plus de 55 ans | 4 | 2 | 2 |

Remarques

- 1- Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.
- 2- Pour obtenir le test d'efficacité combat (UV7), les candidats âgés de plus de 35 ans ont la possibilité de s'engager dans les animations sportives validées pour l'obtention des points.



EXAMEN DU 4ème DAN PAR UNITES DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum : cf. tableau récapitulatif annexe n°10

U.V. N°1

Entretien

Exposé du candidat, d'une durée de 5 à 10 minutes, à partir d'un document écrit qu'il remettra au jury et qui portera sur :

- les principes du Judo-Jujitsu
- la valeur éducative du Judo-Jujitsu
- le Code moral du Judo-Jujitsu.
- son investissement avenir dans le judo

U.V. N°2

Technique debout (Nage-Waza)

Expression personnelle du candidat. Durée : 9 minutes maximum sur 3 thèmes de son choix se rapportant à la technique du Judo, Jujitsu.

Le candidat précisera au jury, avant le début de sa prestation, les thèmes qu'il a retenus.

Une technique imposée par le jury, démontrée par le candidat en statique, en déplacement avec ses enchaînements et ses applications jujitsu.

U.V. N°3

Technique au sol (Ne-Waza)

Expression personnelle du candidat - Durée : 9 minutes maximum sur :

- 1 technique d'immobilisation
- 1 technique d'étranglement
- 1 technique de clé de bras
- Une technique imposée par le jury parmi les techniques d'immobilisation, d'étranglement ou de clé de bras

U.V. N°4

Méthodes d'entraînement

Les candidats seront interrogés sur les 4 procédés d'entraînement suivants :

1^{er} YAKU SOKU GEIKO D'ATEMI

Temps : 2 minutes maximum par candidat.

2ème- UCHI KOMI SUR LES TECHNIQUES DE PROJECTION

Le candidat devra montrer, en statique, sa maîtrise technique, sur au moins 3 techniques différentes.

Temps : 1 minute 30 maximum par candidat.

3ème YAKU SOKU GEIKO DE PROJECTION

Les deux partenaires devront exécuter des techniques de projection variées et adaptées aux déplacements.

Les candidats ne devront pas :

- bloquer les tentatives d'entrée du partenaire avec les bras
- exécuter des contre-prises
- adopter une attitude défensive marquée (ex. se pencher en avant...)

Temps : 2 minutes maximum par candidat.

4ème NAGE KOMI sur les techniques de projection

Le candidat devra projeter son partenaire, montrer sa maîtrise technique, sa vitesse d'exécution et son sens de l'opportunité sur 4 techniques différentes - Durée : 2 minutes maximum par candidat.

U.V. N°5

Kata

Le candidat sera interrogé sur les deux KATA ci-dessous :

- KIME NO KATA
- GONosen NO KATA

Les deux kata complets dans le rôle de TORI et tout ou partie dans le rôle de UKE.

Remarque

Les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de TORI.

U.V. N°6

Techniques de défense

Expression personnelle du candidat d'une durée maximum de 4 minutes couvrant les différents secteurs du Judo-Jujitsu.

U.V. N°7

Épreuve de combat

- 1) Pour les candidats de moins de 35 ans



Epreuve d'efficacité combat en s'engageant dans le système général de "compétition" (relation grades-championnat, animation sportive "grades compétition", tournois labellisés) afin d'obtenir :

- ou 40 points en cumulant "waza ari et ippon" en plusieurs fois,
- ou 21 points en une seule fois.

2) Candidats âgés de 35 ans et plus

Epreuve de randori

Durée de chaque randori : 2 minutes

Repos minimum entre chaque randori : 2 minutes.

NOMBRE DE RANDORI

| AGES | NOMBRE DE RANDORI | T. WAZA | N. WAZA |
|-----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| moins de 45 ans | 8 | 6 | 2 |
| de 45 à 55 ans | 6 | 4 | 2 |
| plus de 55 ans | 4 | 2 | 2 |

Remarques

- 1- Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.
- 2- Pour obtenir le test d'efficacité combat (UV7), les candidats âgés de plus de 35 ans ont la possibilité de s'engager dans les animations sportives validées pour l'obtention des points.



EXAMEN DU 5ème DAN PAR UNITES DE VALEURS CAPITALISABLES

Âge minimum : cf tableau UV1 récapitulatif annexe n°10

U.V. N°1

Entretien

Exposé du candidat, d'une durée de 5 à 10 minutes à partir d'un document écrit, qu'il remettra au jury et qui portera sur les principes du Judo, Jujitsu et/ou sa valeur éducative.

U.V. N°2

Technique debout (Tachi Waza)

Expression personnelle du candidat (de 5 minutes minimum à 10 minutes maximum) sur un thème de son choix se rapportant à la technique du Judo, Jujitsu (le candidat précisera au jury, avant le début de sa prestation, le thème qu'il a retenu).

L'expression personnelle du candidat sera suivie d'un entretien avec le jury, portant sur sa prestation.

U.V. N°3

Technique au sol (Ne-Waza)

Expression personnelle du candidat (de 5 minutes minimum à 10 minutes maximum) sur un thème de son choix se rapportant à la technique du Judo, Jujitsu (le candidat précisera au jury, avant le début de sa prestation, le thème qu'il a retenu).

L'expression personnelle du candidat sera suivie d'un entretien avec le jury, portant sur sa prestation.

U.V. N°4

Méthodes d'entraînement

Expression personnelle du candidat sur les 4 procédés d'entraînement suivants (durée de 5 minutes minimum à 10 minutes maximum).

Les candidats seront interrogés sur les 4 procédés d'entraînement suivants :

1^{er} YAKU SOKU GEIKO D'ATEMI

Temps : 2 minutes maximum par candidat.

2ème- UCHI KOMI SUR LES TECHNIQUES DE PROJECTION

Le candidat devra montrer, en statique, sa maîtrise technique, sur au moins 3 techniques différentes.

Temps : 1 minute 30 maximum par candidat.

3ème YAKU SOKU GEIKO DE PROJECTION

Les deux partenaires devront exécuter des techniques de projection variées et adaptées aux déplacements.

Les candidats ne devront pas :

- bloquer les tentatives d'entrée du partenaire avec les bras
- exécuter des contre-prises
- adopter une attitude défensive marquée (ex. se pencher en avant...)

Temps : 2 minutes maximum par candidat.

4ème NAGE KOMI sur les techniques de projection

Le candidat devra projeter son partenaire, montrer sa maîtrise technique, sa vitesse d'exécution et son sens de l'opportunité sur 5 techniques différentes - Durée : 2 minutes maximum par candidat.

U.V. N°5

Kata

Le candidat choisira 4 kata dans la liste ci-dessous et sera interrogé sur 2 kata complets désignés par le jury et éventuellement complétés par deux autres en partie (choix du jury) :

- NAGE NO KATA
- KIME NO KATA
- KATAME NO KATA
- GOSHIN JITSU
- JU NO KATA

Rôle : TORI et UKE

Remarque

Les candidats de 51 ans et plus ne seront examinés que dans le rôle de TORI.

**U.V. N°6****Techniques de défense**

Expression personnelle du candidat d'une durée de 5 minutes maximum couvrant les différents secteurs du Judo, Jujitsu.

U.V. N°7***Épreuve de combat*****1- Pour les candidats de moins de 35 ans**

Epreuve d'efficacité combat en s'engageant dans le système général de "compétition" (relation grades-championnat, animation sportive "grades compétition", tournois labellisés) afin d'obtenir :

- ou 40 points en cumulant "waza ari et ippon" en plusieurs fois,
- ou 21 points en une seule fois.

2- Candidats âgés de 35 ans et plus**Epreuve de randori**

Durée de chaque randori : 2 minutes

Repos minimum entre chaque randori : 2 minutes.

NOMBRE DE RANDORI

| AGES | NOMBRE DE RANDORI | T. WAZA | N. WAZA |
|-----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| moins de 45 ans | 8 | 6 | 2 |
| de 45 à 55 ans | 6 | 4 | 2 |
| plus de 55 ans | 4 | 2 | 2 |

Remarques

- 1- Il est recommandé au jury, dans la mesure du possible, de répartir les combattants en groupes de poids et de regrouper les féminines.
- 2- Pour obtenir le test d'efficacité combat (UV7), les candidats âgés de plus de 35 ans ont la possibilité de s'engager dans les animations sportives validées pour l'obtention des points.

HAUTS GRADES (6, 7, 8 et 9ème DAN)

Les 5èmes dan, répondant aux critères de présentation au 6ème dan, devront faire acte de candidature auprès de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents (il n'y aura plus d'invitation préalable à se présenter). Après étude du dossier, la Commission spécialisée des dans et grades équivalents décide de l'acceptation ou du refus de celui-ci. Dans ce dernier cas, la Commission spécialisée des dans et grades équivalents justifie son refus.

En ce qui concerne les dossiers acceptés, les intéressés sont informés des conditions dans lesquelles ils pourront accéder à ce grade supérieur.

Pour les grades supérieurs à partir du 7ème dan, les postulants n'ont pas à faire acte de candidature, leur promotion s'effectuera après traitement direct et décision de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents.

D'une façon générale, l'efficacité combat est une condition nécessaire au cours de la période "TAI", mais elle n'est pas suffisante. La continuité et l'assiduité dans la pratique entrent en compte pour l'attribution des DAN.

En ce qui concerne les hauts grades, le comportement et le dévouement sous toutes ses formes à la cause du Judo-Jujitsu, donc à la prospérité mutuelle, sont des conditions indispensables et essentielles.

En plus des conditions précisées au paragraphe 1, seuls les candidats des catégories HC, A et B et CN1 et CN2, pourront accéder au 7ème dan. Seuls les candidats des catégories HC, A et B et à titre exceptionnel CN1 et CN2 pourront accéder au 8ème dan.

Sur décision de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents, les judoka des 2 catégories "hors classe" pourront accéder aux grades supérieurs sans examen. La Commission spécialisée des dans et grades équivalents pourra accorder cet avantage à ceux qui, ayant obtenu cette classification, continueront d'œuvrer pour la cause du judo jujitsu. En cas de refus de cet avantage, ces candidats pourront demander à accéder au grade supérieur dans les conditions normales. Ne s'agissant pas de grade exceptionnel, les candidats auront la possibilité de progresser dans les grades.

L'accès aux hauts grades est subordonné à l'étude et à l'acceptation du dossier du candidat.

1- ATTRIBUTION DU 6EME DAN

Conditions de présentation

2 catégories

- **CN1** : postulants ayant participé à la phase nationale d'un Championnat de France séniors individuels par catégorie de poids ou équivalent à la 1ère ou 2ème division actuelles.
- **CN2** : postulants n'ayant pas ce niveau sportif,

Age plancher

- 1ère catégorie : 40 ans
- 2ème catégorie : 50 ans (pour les brevetés d'état, l'âge plancher est de 47 ans)

Délai dans le grade

- 1ère catégorie : 8 ans de 5ème dan
- 2ème catégorie : 10 ans de 5ème dan

Pour les deux catégories

25 ans de ceinture noire ainsi que la possibilité de justifier d'au moins deux titres et implications depuis le dernier grade dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo jujitsu suivants :

- En cours de validité :
 - responsable de Commission technique régionale
 - juge de niveau IR
 - label enseignants niveau IR en cours de validité
 - formateur niveau IR
- Etre ou avoir été arbitre F2

Voir règles techniques et code sportif des textes officiels de la F.F.J.D.A.

Les conditions de présentation doivent être remplies entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédent la date de l'examen (ex : pour la promotion 2001 : examen au mois de mars 2002 et conditions exigées remplies au 31 Décembre 2001).



Epreuve

Prestation de 30 minutes. Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du Judo, Jujitsu.

Les candidats devront obligatoirement consacrer au minimum 5 minutes aux :

- Travail debout
- Travail au sol
- KATA (KOSHIKI-NO-KATA)
- Jujitsu

Remarque : Il est recommandé aux candidats :

- Pour l'ensemble des épreuves : de mettre en évidence la qualité des connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du Judo, Jujitsu pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6ème DAN, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.
- Pour le travail debout et au sol, ainsi que pour le jujitsu, d'expliquer éventuellement les démonstrations.
- Pour les KATA : KOSHIKI-NO-KATA imposé, respecter le cérémonial et exécuter en totalité dans le rôle de TORI.
- De plus, un document écrit relatant le détail de la prestation (6 exemplaires) devra être adressé à la COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DANS ET GRADES ÉQUIVALENTS

Remarque

Au cas où ce document serait volumineux, il conviendrait de joindre une fiche individuelle ne comportant que le plan détaillé de la prestation (à présenter au jury).

Echec à la prestation

1er échec : impossibilité de se représenter l'année suivante

2ème échec : impossibilité de se représenter l'année suivante

3ème échec : impossibilité de se représenter

2- ATTRIBUTION DU 7EME DAN

Conditions de présentation : pas de déclaration de candidature

2 catégories

- **CN 1** : postulants ayant obtenu au moins un classement dans les trois premiers d'un Championnat de France Individuels séniors équivalent à l'actuelle 1ère Division.
- **CN2** : postulants n'ayant pas ce niveau sportif.

Age plancher

- 1ère catégorie : 50 ans
- 2ème catégorie : 60 ans (57 ans pour les BE2)

Délai minimum dans le grade

- 1ère catégorie : 10 ans de 6ème dan
- 2ème catégorie : 10 ans de 6ème dan

Pour les deux catégories : pouvoir justifier d'au moins 3 titres et implications depuis le dernier grade dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo, jujitsu suivants :

- responsable de Commission Technique Régionale
- arbitre F3
- juge national
- label enseignants niveau national
- formateur national
- breveté d'Etat

Epreuves

Pas de prestation technique.

Une étude préalable des dossiers des ceintures noires 6ème dan remplissant les conditions administratives d'accès au grade supérieur sera effectuée par la Commission spécialisée des dans et grades équivalents.

RELATION GRADES-CHAMPIONNATS

La Commission spécialisée des dans et grades équivalents donne la possibilité aux compétiteurs, masculins et féminins, à partir de la ceinture marron, avec l'accord de leur professeur, de comptabiliser sur leur passeport Judo, Jujitsu, les WAZA-ARI et IPPON marqués.

Ces points seront comptés pour le passage au grade supérieur et s'ajouteront éventuellement à ceux acquis en test d'efficacité/combat.

Cette mesure est valable pour les grades "compétition" et l'UV 7 des grades "Expression Technique".

Les points ne pourront être comptabilisés pour l'accession au grade supérieur qu'après la date d'homologation du grade précédent, dans les mêmes conditions que pour les animations sportives organisées pour les tests d'efficacité-combat.

Cette décision s'applique aux compétitions individuelles suivantes :

TABLEAU DES COMPETITIONS

- Coupe de France cadets et cadettes
- Championnats de France "Individuels juniors féminins et juniors masculins."
- Championnats de France "Individuels seniors masculins 1ère, 2ème et 3ème division et féminins 1ère et 2ème division "
- Championnats de France des Entreprises (niveau national et régional)
- Animations sportives (ceintures de couleurs) relation grades-championnats
- Les tournois labellisés ayant obtenus l'attribution de la relation grades-championnats
- Les championnats nationaux des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées (niveau national uniquement) et les Championnats interrégionaux de la FSGT et de la FNSU ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grades-championnats par la C.S.D.G.E.

Remarque

En cas d'abandon lors d'une compétition, les résultats qui ont précédé celui-ci sont pris en compte pour la relation grade-championnats.

Attributions de points

- **Comptabiliser uniquement les Waza-Ari et Ippon**

| | <u>Waza-Ari</u> | <u>Ippon</u> |
|----------------------------------|-----------------|--------------|
| ➤ un grade inférieur | 5 | 7 |
| ➤ deux grades inférieurs et plus | 3 | 5 |
| ➤ grades identiques | 7 | 10 |
| ➤ un grade supérieur | 10 | 15 |
| ➤ deux grades supérieurs et plus | 15 | 20 |

Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points.

Règles du cumul de points

- en une seule fois
 - 44 points minimum avec au moins cinq victoires consécutives par Ippon et Waza-Ari
- en deux passages sans défaite intermédiaire
 - 44 points avec au moins cinq victoires consécutives par Ippon et Waza-Ari
- ou 100 ou 120 points par addition des points marqués dans les diverses épreuves en fonction du grade postulé

Remarque : Les candidats qui ont terminé leurs points en cours de compétition auront la possibilité de capitaliser des points pour le grade suivant (uniquement sur la compétition en cours). Ces points seront validés dès lors que le candidat remplira les conditions d'accès au grade suivant.

RELATION GRADES-STAGES

DEFINITION

Pour les brevetés d'état, c'est la possibilité d'acquérir dans le temps les unités nécessaires à l'obtention d'un grade dans la ceinture noire, en participant à des stages spécialement prévus à cet effet (la possession de telle ou telle unité de valeur dispensera le candidat de présenter l'épreuve ou les épreuves correspondantes au cours de l'examen traditionnel).

UNITES DE VALEURS

| | | |
|-----------|---|---|
| U.V. n° 1 | - | Connaissance de l'environnement sportif |
| U.V. n° 2 | - | Techniques debout (Tachi Waza) |
| U.V. n° 3 | - | Techniques au sol (Ne Waza) |
| U.V. n° 4 | - | Méthode d'entraînement |
| U.V. n° 5 | - | Kata |
| U.V. n° 6 | - | Techniques de défense |

MODALITES D'APPLICATION

La relation grades-stages s'applique au cours de stages de niveau interrégional ou national, figurant au calendrier fédéral et sélectionnés par la Commission spécialisée des dans et grades équivalents.

NIVEAU DU STAGE

| | |
|------------------------|---------------|
| 2ème, 3ème et 4ème DAN | interrégional |
| 4ème et 5ème DAN | national |

Les participants passent, à l'issue du stage, l'épreuve prévue par la réglementation devant les responsables techniques du stage et des membres de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents, juges agréés par elle et convoqués spécialement à cet effet.

Remarque

La relation GRADES-STAGES s'applique aux passages de 3ème, 4ème et 5ème DAN.

Les postulants doivent remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un candidat pourra obtenir deux unités de valeur par stage et au maximum trois par saison sportive. Les stages seront organisés par thèmes : Kata ; Jujitsu ; Techniques debout et au sol.

Les candidats aux DAN compétition peuvent participer à ces stages et y présenter l'examen "KATA" correspondant au grade auquel ils postulent, selon les normes prévues par le règlement des DAN compétition.

Remarque

Les intervenants sont désignés et habilités par la F.F.J.D.A. Un intervenant représentant de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents est présent le jour de l'examen des U.V.

Le passage des U.V. se tiendra à l'issue des stages interrégionaux et nationaux, le jury d'examen est composé de deux personnes minimum désignées par les Conseillers Techniques Sportifs Interrégionaux ou Nationaux en charge de l'enseignement, dans les conditions prévues à l'annexe 1, paragraphe « Jury » et « Fonctionnement de la Commission ».

SYSTEMES PARTICULIERS

A. GRADES EXCEPTIONNELS

Principe

Les personnes présentant des incapacités pour se présenter aux épreuves pratiques des différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission spécialisée des dans et grades équivalents pour accéder au grade supérieur.

Un grade délivré à titre exceptionnel rendra impossible ensuite toute progression dans la hiérarchie des grades. (Un seul grade pourra être obtenu à titre "exceptionnel". Le postulant ne pourra plus accéder à un grade supérieur).

Procédure

Le candidat qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier de candidature.

Les documents composant le dossier sont réunis par le candidat ou toute autre personne (président de club, président de comité départemental, président de ligue, etc...).

Le dossier est soumis pour examen au CORG (président de ligue, délégué régional du CNCN, cadre technique et secrétaire du CORG) et doit, après concertation, comporter un seul et unique avis commenté et la signature du président de ligue ou d'un membre du C.O.R.G. délégué par ce dernier et confirmé par le cachet de la ligue, avant transmission pour décision à la Commission spécialisée des dans et grades équivalents.

B. JUDOKA NON-VOYANTS ET MAL VOYANTS

Sont concernés par ce système particulier les judoka dont le maximum d'acuité visuelle est de 6/60e au meilleur œil (avec la meilleure correction) et/ou 20e maximum de champ visuel (définition adoptée par la Fédération Handisport).

Les modifications suivantes sont de nature à conserver l'esprit des passages de grades en les adaptant aux conditions du handicap.

Possibilité pour le candidat de passer l'examen de KATA avec le partenaire de son choix dès le 1er DAN.

Modalités d'arbitrage : les non-voyants ou malvoyants sont intégrés dans des tableaux à repêchage systématique ou des poules de compétition composées de non handicapés.

L'arbitre, après en avoir informé les candidats de la poule, placera les combattants à distance de saisie mutuelle, après le salut en début de combat et à l'issue de celui-ci.

Aménagement du NAGE NO KATA.

XSZ - Du fait du handicap, les attaques sur coups sont proscrites.

Il est donc demandé d'autoriser Tori de prendre le KUMI KATA pour IPPON SEOI NAGE, UKI GOSHI, URA NAGE, YOKO GURUMA.

- **1ère série pour IPPON SEOI NAGE** : s'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en TSUGI ASHI.
- **2ème série pour UKI GOSHI** : s'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en TSUGI ASHI. Pour respecter l'opportunité de UKI GOSHI, les techniques se feront d'abord à gauche puis à droite. Tori et Uke ne changeront que la garde à gauche d'abord, puis garde à droite. Les déplacements en TSUGI ASHI restent les mêmes.
- **4ème série pour URA NAGE**. Uke, au lieu d'attaquer du poing droit saisit Tori en garde à droite et attaque en O SOTO GARI à droite. Tori contre en URA NAGE. (L'inverse à gauche).
- **5ème série pour Yoko Guruma** : Uke, au lieu d'attaquer du poing droit, saisit Tori en garde à droite et attaque en IPPON SEOI NAGE. Tori esquive et contre en YOKO GURUMA. (L'inverse à gauche).

PROGRAMMES DES EXAMENS D'EXPRESSION TECHNIQUE

PROGRAMME TECHNIQUE

NOMENCLATURE RETENUE PAR LA FEDERATION INTERNATIONALE DE JUDO

(Les techniques du programme des examens de grades d'expression technique sont signalées en gras)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE-WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA

- Hane-goshi
- Harai-goshi
- Koshi-guruma
- O-goshi
- Sode-tsurikomi-goshi
- Tsuru-goshi
- Tsurikomi-goshi
- Uchi-mata
- Uki-goshi
- Ushiro-goshi
- Utsuri-goshi

SPECIFIQUE JUJITSU

- *Koshi-nage*
- *Kokyu-nage*

TEWAZA

- Ippon-seoi-nage
- Kata-guruma
- Kibisu-gaeshi
- Kouchi-gaeshi
- **Kuchiki-taoshi**
- **Morote-gari**
- Obi-otoshi
- Obitori-gaeshi
- Seoi-nage
- **Morote-seoi-nage**
- Seoi-otoshi
- **Sukui-nage**
- Sumi-otoshi
- **Tai-otoshi**
- **Te-guruma**
- Uchi-mata-sukashi
- **Uki-otoshi**
- Yama-arashi

ASHI-WAZA

- Ashi-guruma
- De-ashi-barai (-harai)
- Hane-goshi-gaeshi
- Harai-tsurikomi-ashi
- Hiza-guruma
- Kosoto-gake
- Kosoto-gari
- Kouchi-gari
- O-guruma
- Okuri-ashi-barai (-harai)
- Osoto-gaeshi
- **Osoto-gari**
- Osoto-guruma
- **Osoto-otoshi**
- Ouchi-gaeshi
- **Ouchi-gari**
- **Sasae-tsurikomi-ashi**
- Tsubame-gaeshi
- **Uchi-mata**
- Uchi-mata-gaeshi

SUTEMI-WAZA

MA-SUTEMI-WAZA

- Hikikomi-gaeshi
- **Sumi-gaeshi**
- Tawara-gaeshi
- **Tomoe-nage**
- **Ura-nage**

YOKO-SUTEMI-WAZA

- Daki-wakare
- Hane-makikomi
- Harai-makikomi
- Kouchi-makikomi
- Osoto-makikomi
- **Soto-makikomi**
- **Tani-otoshi**
- **Yoko-tomoe-nage**
- Uchi-makikomi
- Uchi-mata-makikomi
- **Uki-waza**
- Yoko-gake
- **Yoko-guruma**
- **Yoko-otoshi**
- Yoko-wakare

PROJECTIONS AVEC ACTIONS SUR ARTICULATIONS (Spécifique Jujitsu)

- Shiho-nage
- Irimi-nage
- Tenchi-nage
- Ude-kime-nage

PROJECTIONS AVEC LES JAMBES (Spécifique Jujitsu)

- Ushiro-mawaishi-barai
- O-mawaishi-barai
- Ura-mawaishi-barai

LIAISONS DEBOUT-SOL



TECHNIQUES AU SOL (NE-WAZA JUDO, JUJITSU)

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p style="text-align: center;"><u>IMMOBILISATIONS</u> <u>OSA EKOMI-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hon-gesa-gatame - Kami-shiho-gatame - Kata-gatame - Kesa-gatame - Kuzure-gesa-gatame - Kuzure-kami-shiho-gatame - Kuzure-kesa-gatame - Kuzure-tate-shiho-gatame - Kuzure-yoko-shiho-gatame - Tate-shiho-gatame - Uki-gatame - Ushiro-kesa-gatame - Yoko-shiho-gatame <p>SPECIFIQUE JUJITSU <i>Osaekomi dans différentes positions ventrales et dorsales</i></p> | <p style="text-align: center;"><u>ETRANGLEMENTS</u> <u>SHIME-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ashi-gatame-jime - Gyaku-juji-jime - Hadaka-jime - Kataha-jime - Kata-juji-jime - Kata-te-jime - Morote-jime - Nami-juji-jime - Okuri-eri-jime - Ryo-te-jime - Sankaku-jime - Sode-guruma-jime - Tsukkomi-jime | <p style="text-align: center;"><u>CLES AUX COUDES</u> <u>KANSETSU-WAZA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ude-hishigi-ashi-gatame - Ude-hishigi-hara-gatame - Ude-hishigi-hiza-gatame - Ude-hishigi-juji-gatame - Ude-hishigi-sankaku-gatame - Ude-hishigi-te-gatame - Ude-hishigi-ude-gatame - Ude-hishigi-waki-gatame - Ude-garami <p>SPECIFIQUE JUJITSU Formes garami et gatame</p> | <p style="text-align: center;"><u>ENTREES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tori est sur le dos, uke est entre ses jambes - uke est sur le dos, tori est entre ses jambes - uke est à quatre pattes, tori est de face - uke est à quatre pattes, tori est à cheval - uke est à quatre pattes, tori est sur le côté <p style="text-align: center;"><u>LES DEGAGEMENTS DE JAMBE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>RETOURNEMENTS</u></p> |
| <p style="text-align: center;"><u>CLES AUX BRAS</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p><i>Différentes articulations.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ude-osae - Kote-mawaishi - Kote-hineri - Tekubi-osae - Ude-nobashi - Kote-gaeshi | <p style="text-align: center;"><u>CLES AUX JAMBES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ashi-gatame - Ashi-garami | <p style="text-align: center;"><u>CLES AUX PIEDS</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>CLES AUX GENOUX</u> <u>(Spécifique jujitsu)</u></p> | <p style="text-align: center;"><u>CLES AUX HANCHES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>CLES DE COU</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>GARDES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>POSTURES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>DÉPLACEMENTS</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>ESQUIVES</u> <u>(Spécifique jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>PARADES</u> <u>(Spécifique jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>BLOCAGES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jodan-age-uke - Gedan-barai - Soto-uke - Uchi-uke <p style="text-align: center;"><u>BLOCAGES COMBINES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> |
| <p style="text-align: center;"><u>ATEMIS MAINS</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tsukkake - Oie-tsuki - Gyaku-tsuki - Maite-tsuki - Tsuki-age - Naname-tsuki - Ura-uchi - Uchi-oroshi - Shuto - Teicho - Shito | <p style="text-align: center;"><u>ATEMIS JAMBES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Genoux (Hiza) - Pieds (Geri) - Mae-geri-kekomi et Keage - Yoko-geri-kekomi et Keage - Mawaishi-geri - Ushiro-geri-kekomi et Keage - Ura-mawaishi-geri - Gedan-geri - Kakato-geri - Mikazuki-geri | <p style="text-align: center;"><u>ATEMI TETE</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Atama <p style="text-align: center;"><u>SAISIES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>ATEMIS COUDES</u> <u>(Spécifique Jujitsu)</u></p> <p>Coudes (Higi)</p> | |

ANNEXE N° 7

EQUIVALENCES D'UNITES DE VALEURS

A. GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE

U.V. N° 1

- 1er DAN : Commissaires sportif de niveau 1
- 2ème DAN : Stagiaires F1 effectivement en formation
- 3ème DAN : Arbitre F1

U.V. N°2, N°3, N°4, N°5 "

Les unités de valeur peuvent, pour tous les DAN, s'obtenir dans les stages inscrits au protocole grades - stages.

U.V. N°6

COUPE NATIONALE D'EXPRESSION TECHNIQUE DE JUDO, JUJITSU (en précisant le niveau).

- 1er DAN : Un classement dans les 3 premiers de la Coupe au niveau régional Judo-Jujitsu
- 2ème DAN : Un classement dans les 3 premiers de la Coupe au niveau inter - régional Judo-Jujitsu
- 3ème DAN : Un classement dans les 3 premiers de la Coupe au niveau national Judo-Jujitsu
- 4ème DAN : Un classement de premier à la Coupe au niveau National Judo-Jujitsu ou 2 classements dans les 3 premiers.
- 5ème DAN : Un classement de premier à la Coupe au niveau National Judo-Jujitsu depuis le dernier passage de grade.

U.V. N°7

- 1er DAN : 21 points marqués en une seule fois ou 40 points cumulés marqués pour l'obtention du 1er DAN compétition.
Classement* au niveau des championnats de département
 - Individuel seniors 2^{ème} division ou individuel juniors ou cadets masculins/féminins
- 2ème DAN : classement(*) au niveau des championnats régionaux
Coupe régionale individuelle seniors
 - Individuel seniors 2^{ème} division ou individuel juniors ou cadets masculins/féminins
- 3ème DAN : participation individuelle seniors 2^{ème} division, championnat de France individuel juniors masculin/féminin
Classement(*) au niveau des championnats interrégionaux
 - Individuel seniors 2^{ème} division ou individuel juniors
- 4ème DAN : Classement(*) au niveau des championnats nationaux
 - Individuel seniors 2^{ème} division
- 5ème DAN : Classement(*) au niveau des championnats de France
 - 2^{ème} division, individuel seniors.

Pour tous les DAN : Les athlètes classés en 1ère division au moins une année.

(*) On entend par classement, le podium des compétitions concernées.

B. GRADES COMPETITIONS

L'unité de valeur KATA du grade "compétition" peut être validée si le candidat a passé avec succès l'U.V. n° 5 du grade d'Expression Technique postulé (sauf pour le 1er DAN où l'U.V. ne sera validée que si le candidat a choisi le NAGE NO KATA).

Les unités de valeur peuvent, pour tous les DAN, s'obtenir dans les stages inscrits au protocole grades - stages.

ANNEXE N° 8

BONIFICATIONS

Sur présentation des dossiers et attestations correspondants.

HORS CLASSE PARTICULIER

- 1) HC A : Champion du Monde, Champion Olympique
HC B : podium des Championnats du Monde, podium des Jeux Olympiques, champion d'Europe individuels seniors ou 3 fois médaillé aux Championnats d'Europe seniors
- 2) Décisions de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents pour missions et services exceptionnels rendus à la cause du Judo.

Classe N1

- participation à une phase nationale des Championnats de France seniors individuels par catégorie de poids ou équivalent à la 1^{ère} ou 2^{ème} division actuelles.
- podium aux Championnats de France seniors individuels 1^{ère} ou 2^{ème} division ou ancien Championnats de France seniors

Classe N2

- classement sportif inférieur au niveau national.

CATEGORIE A

- Arbitres internationaux F5 "A"
- Brevetés d'Etat 3^{ème} Degré, 2^{ème} Degré ayant 20 ans d'enseignement effectif et 1^{er} degré ayant 25 ans d'enseignement effectif.
- Cadres Techniques (4 ans minimum)
- Médaillés : Européens - Champion de France Individuel Seniors ou équivalent à la 1^{ère} division actuelle
- Membres de comités directeurs (U.E.J. - F.I.J) (4 ans minimum)
- Présidents nationaux - F.F.J.D.A, C.N.C.N, Commission spécialisée des dans et grades équivalents

CATEGORIE B

- Arbitres internationaux F5 "B" ou ayant été classés F4 "A"
- Brevetés d'Etat 2^{ème} Degré et 1^{er} Degré
- Internationaux Seniors et Médaillés aux Championnats de France Individuels Seniors ou équivalent à la 1^{ère} division actuelle et Médaillés aux Championnats d'Europe Juniors
- Membres des comités directeurs nationaux F.F.J.D.A. - C.N.C.N. (4 ans minimum).
- Membres de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents ou des C.O.R.G.

CATEGORIE C

- Arbitres nationaux ayant été classés F4 "B" ou F3
- Commissaires sportifs nationaux
- Compétiteurs ayant participé à une phase d'un Championnat de France Individuels Seniors équivalent à la 1^{ère} division actuelle
- Membres des comités directeurs : départements, ligues (4 ans)

RECONNAISSANCE DES GRADES DELIVRES A L'ETRANGER

Les grades délivrés à l'étranger par une Fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo et de Jujitsu peuvent faire l'objet d'une reconnaissance de grade par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., conformément aux règles en usage au sein de la Fédération Internationale de Judo et de Jujitsu.

Sont concernés :

- les ressortissants français ayant acquis leurs grades à l'étranger,
- les étrangers résidant en France et ayant obtenus leurs grades à l'étranger.

Pour les haut grades à partir du 5^{ème} dan, un test d'évaluation pourra être proposé avant la reconnaissance du grade.

Modalités de dépôt du dossier de demande de reconnaissance de grade

Les demandes de reconnaissance de grade doivent être déposées à la ligue d'appartenance du candidat accompagnées des photocopies justifiées conformes de tous documents attestant du grade obtenu à l'étranger.

ANNEXE N° 10

TABLEAUX RECAPITULATIFS

1. CONDITIONS D'ACCES AUX GRADES DE 1^{ER} AU 5^{EME} DAN JUDO, JUJITSU (sous réserve d'approbation des modifications ci-dessous par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A. qui se réunira en début de saison sportive 2001/2002)

Année de naissance, délai entre les grades, épreuves à accomplir.

| GRADE | 1er DAN* | 2ème DAN | 3ème DAN | 4ème DAN | 5ème DAN |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Année de naissance | 1987 ou avant | 1985 ou avant | 1982 ou avant | 1978 ou avant | 1973 ou avant |
| Délai dans le grade précédent | 1 an minimum | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Épreuves Compétition | Com.Spt. | Arb. | Arb. | | U.V.7. |
| | Kata | Kata | Kata | Kata | |
| | 100 pts | 100 pts | 120 pts | 120 pts | |
| Épreuves E.T. | 7 U.V. | 7 U.V. | 7 U.V. | 7 U.V. | 7 U.V. |

* L'ensemble des tests d'accession au grade de 1^{er} dan pourra être passé en cadets/cadettes 1^{ère} année mais l'homologation ne pourra intervenir qu'en 2^{ème} année cadets/cadettes.

- Le test KATA n'est probatoire que pour le 1er dan.
- Pour l'accession aux grades du 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dan, les candidats peuvent commencer l'épreuve d'efficacité-combat dès lors qu'ils sont homologués dans le grade précédent. Pour les autres épreuves, le délai dans le grade est obligatoire ainsi que l'âge plancher.
- l'UV1 et l'UV5 doivent obligatoirement se passer dans la ligue des ressortissants sauf dérogation exceptionnelle à demander à la ligue d'appartenance.

Remarque : Les bonifications ne sont pas applicables sur les âges planchers.

2. RECAPITULATIF DES BONIFICATIONS DES GRADES COMPETITION ET D'EXPRESSION TECHNIQUE

| | 2 ^{ème} à 3 ^{ème} DAN | 3 ^{ème} à 4 ^{ème} DAN | 4 ^{ème} à 5 ^{ème} DAN |
|--------------------|---|--|---|
| Catégorie « C » | 6 mois | 6 mois | 6 mois |
| Catégorie. « B » | 6 mois | 6 mois | 1 an |
| Catégorie. « A » | 1 an | 1 an | 1 an 1/2 |
| HORS CLASSE | | décision de la Commission spécialisée des dans et grades équivalents | |

Remarque : Bonifications non répétitives et non cumulatives.

3. NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DES PASSAGES DE GRADES "COMPETITION" ET "EXPRESSION TECHNIQUE"

| POUR LE GRADE DE | NIVEAU D'ORGANISATION | REMARQUE |
|---|--|---|
| 1, 2, 3 et 4 ^{ème} dan « Compétition » | Région avec possibilité de déléguer aux départements | |
| 1, 2, 3 et 4 ^{ème} dan « ET » | Interrégions | sauf UV1 et UV5 pour 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} dan qui peuvent être déléguées aux régions |
| 5ème dan « ET » uniquement | National | U.V.7 voir règlement |